

Bruxelles doit faire un effort pour développer la recherche

ÉCONOMIE L'objectif pour 2020 est d'y consacrer 3 % du PIB

- Une étude du professeur Hervé Devillé publiée par Brussels Studies montre que l'investissement en recherche est insuffisant en Région bruxelloise.
- Le secteur privé est notamment à la traîne.
- Un effort est nécessaire pour développer l'emploi.

A politique inchangée, et si le secteur privé ne s'inflige pas un coup de fouet, la Région bruxelloise n'atteindra, globalement, qu'une intensité de 1,9 % de son Produit intérieur brut (PIB) consacrée à la recherche et au développement en 2020, alors que l'Union européenne s'est fixé pour cette date un objectif de 3 % d'investissements dans ce secteur, apprend-t-on dans un article du Pr Hervé Devillé (Université catholique de Lille), publié par la revue scientifique électronique www.brusselstudies.be.

Si l'UE a établi cet objectif de 3 %, ce n'est pas pour la beauté du chiffre. C'est que dès 2002, au Sommet de Barcelone, la recherche et le développement ont été jugés prioritaires pour « concrétiser des innovations en termes de produits et services susceptibles d'apporter de la croissance et de l'emploi », rappelle l'étude. Le constat, en effet, était déjà clair à l'époque : la plupart des pays européens étaient en perte de compétitivité vis-à-vis

des autres grandes puissances économiques telles que le Japon ou les États-Unis, et la proportion de 3 % du PIB, dont deux tiers provenant du secteur privé, consacrée à ce secteur paraissait de nature à relancer la machine à l'horizon... 2010.

Cet objectif, on le sait, n'a pas été atteint. Si bien que l'UE l'a reconduit pour l'année 2020, et sans plus fixer cette fois de taux pour les investissements privés. Et la Belgique a embrayé, s'engageant dans son Programme national de réforme 2011-2014 à atteindre pour cette date les fameux 3 %.

Ce n'est pas qu'on n'investisse pas dans la recherche en Région bruxelloise. Mais pas assez pour créer de l'emploi, puisqu'en 2011 cet investissement s'élevait à 1,37 % du PIB bruxellois : cette année-là, quelque 957 millions d'euros ont été dépensés dans ce secteur par la capitale, contre environ 463,5 millions en 1993. Soit, entre les deux années, une augmentation de 106,5 %, avec un taux de croissance annuel moyen de 4,1 %. En 2011, pointe d'ailleurs Hervé Devillé, 11,7 % des dépenses en recherche et développement belges étaient effectuées à Bruxelles, à raison de 53,4 % dans le secteur privé.

Le secteur public (Région, Communautés française et flamande et Etat fédéral) a même augmenté sa participation de 12,6 millions d'euros par an entre 1993 et 2011, passant de 206,3 millions à 446,2 millions. Cependant moins que pour les autres Régions, puisqu'en 1993, 24,3 % des investissements publics dans le sec-

teur étaient réalisés à Bruxelles, contre à peine 18 % en 2011.

Quant aux investissements privés, s'ils ont pratiquement doublé en Région bruxelloise entre 1993 et 2011, passant de 257,15 millions à 510,7 millions, il n'en demeure pas moins que leur taux de croissance moyen annuel de 3,88 % est inférieur à celui du secteur public (4,38 %). L'explication ? « *Les efforts consentis*

après 2005 n'ont pu être maintenus en fin de période, en raison du repli de la conjoncture », résume l'étude dans ses conclusions.

Des conclusions qui soulignent également qu'avec le taux de croissance de la période récente, la Région au sens large (y compris donc les entités fédérées qui participent à son financement) n'atteindra en 2020 qu'1,9 % du PIB en investissements dans la recherche et le développement. La Région devrait donc augmenter les budgets consacrés à ce secteur à hauteur de 0,13 % du PIB bruxellois pour remplir son contrat tel que fixé par le Sommet de Barcelone, soit un tiers des 3 % à atteindre. Quant au secteur privé, aidé par une exonération fiscale, il ne devrait fournir un effort que de 4,75 % pour combler son déficit.

Il y a fort à parier que l'étude d'Hervé Devillé tombera en de bonnes mains : le chercheur est en effet également chargé de mission au cabinet du ministre bruxellois de l'Economie et de l'Emploi, Didier Gosuin (FDF). ■

PIERRE VASSART

L'AUTEUR

Hervé Devillé

L'auteur de l'étude est professeur à la Faculté libre de sciences économiques et de gestion de l'Université catholique de Lille (FLSEG), mais

aussi collaborateur scientifique au Centre de droit de l'information et de la communication (CDIC) de l'Université Libre de Bruxelles. Il est également attaché au Service public régional de Bruxelles et s'est notamment spécialisé dans l'économie régionale. Il s'intéresse,

entre autres, aux évolutions de la flexibilité qualitative du marché du travail de la Région de Bruxelles-Capitale depuis le début de la décennie 1990, dont la question de l'évolution de la probabilité de sortie du chômage selon le niveau d'éducation.

P.V.